

Paris, le 24 juin 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lancement du « pack 100% CONNECTÉ »

Le réseau Audition Mutualiste, qui regroupe plus de 350 centres d'audition, lance en juin le « pack 100% CONNECTÉ ».

Cette offre permet au patient de recevoir directement dans ses aides auditives le son de la télévision et du téléphone fixe, par le biais de la technologie Bluetooth.

Le pack comprend deux adaptateurs à brancher sur le téléphone fixe et la télévision, ainsi qu'un boîtier-télécommande porté par le patient.

Grâce à la technologie Bluetooth, l'adaptateur convertit le signal reçu, et retransmet le son directement vers les aides auditives, qui prennent alors le rôle de casque, sans aucune interférence.

En un simple clic, le patient peut passer d'un appareil audio à l'autre et en régler le volume sonore.

Si le téléphone sonne, alors que l'utilisateur regarde la télévision, il peut répondre à l'appel en appuyant sur la télécommande. Le système « connectivité » basculera alors automatiquement en mode téléphone.

Ce pack offre au patient plus de confort et facilite la vie quotidienne, sans indisposer l'entourage à cause d'un volume sonore trop élevé.

Pour l'achat de deux aides auditives, le « pack 100% CONNECTÉ », proposé à 149 euros au lieu de 379 euros, inclus : 1 télécommande réceptrice, 1 adaptateur téléphone, 1 adaptateur TV



PACK 100% CONNECTÉ

Télévision, téléphone :
Recevez le son directement dans vos aides auditives

379€⁽¹⁾
149€⁽²⁾

PACK « 100% CONNECTÉ »
Pour 2 aides auditives achetées
- 1 télécommande réceptrice
- 1 adaptateur téléphone
- 1 adaptateur TV

Contacts presse :

Mutualité Française : Marion Coulaud - 01 40 43 63 83 – marion.coulaud@mutualite.fr

Audition Mutualiste : Murielle Lenoir - 01 40 43 34 82 - murielle.lenoir@visaudio.fr



A propos de la Mutualité Française

Présidée par Etienne Caniard, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France, soit près de 500. Six Français sur dix sont protégés par une mutuelle de la Mutualité Française, soit près de 38 millions de personnes et quelque 18 millions d'adhérents.

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Ce sont des organismes à but non lucratif, des sociétés de personnes : elles ne versent pas de dividende. Régies par le code de la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Les mutuelles disposent également d'un réel savoir-faire médical et exercent une action de régulation des dépenses de santé et d'innovation sociale à travers près de 2 500 services de soins et d'accompagnement mutualistes : établissements hospitaliers, centres de santé médicaux, centres dentaires et d'optique, établissements pour la petite enfance, services aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, etc. Pour accompagner leurs adhérents tout au long de leur vie pour tous leurs problèmes de santé, elles mettent à leur disposition Priorité Santé Mutualiste, le service d'information, d'aide à l'orientation et de soutien sur des questions de santé.

La Mutualité Française contribue aussi à la prévention et à la promotion de la santé à travers son réseau d'unions régionales et ses services de soins et d'accompagnement. www.mutualite.fr

A propos du réseau « Audition Mutualiste »

Organisé en réseau national, l'enseigne Audition Mutualiste, présidée par Christian Py, regroupe plus de 350 centres. Depuis sa création en 2000, l'enseigne poursuit sa phase d'expansion avec de nombreuses ouvertures annuelles. Les centres sont animés par plus de 400 professionnels de l'audioprothèse.

Gérés par des groupements adhérant à la Mutualité Française, les centres Audition Mutualiste sont ouverts à tous les assurés sociaux. Ils proposent des solutions auditives à des prix maîtrisés avec une exigence de qualité des produits et des services. Ils appliquent une charte de qualité liée à la pratique de l'audioprothèse, basée sur la disponibilité à l'égard de la personne malentendante, à l'information et aux compétences professionnelles. L'enseigne accorde une place importante à la dimension humaine du métier.

Après 5ans d'utilisation de la signature « Pour le prix et pour l'écoute », le réseau Audition Mutualiste réoriente ses prises de parole avec la volonté de traduire sa posture de référent du secteur de l'audioprothèse. Conseiller, équiper et accompagner sont les grandes lignes directrices de la stratégie du réseau. Pour répondre aux attentes de sa cible, toujours à la recherche d'informations claires, objectives et adaptées sur les pathologies auditives et la meilleure manière de s'équiper, cette nouvelle signature : « Audition Mutualiste, la référence audition. » présente l'enseigne comme un repère pour le consommateur."

En 2008, l'enseigne Audition Mutualiste s'est regroupée avec le réseau Les Opticiens Mutualistes au sein de la société Visaudio. Cette fusion a notamment pour objectif le développement d'outils communs de communication et de marketing et la mise en place de formations à destination des professionnels des deux réseaux. www.auditionmutualiste.fr



Contacts presse :

Mutualité Française : Marion Coulaud - 01 40 43 63 83 – marion.coulaud@mutualite.fr

Audition Mutualiste : Murielle Lenoir - 01 40 43 34 82 - murielle.lenoir@visaudio.fr